

**SMDE24**  
-  
**SMAEP des Coteaux Pourpres**  
**30 Route de Saint-Germain**  
**24 520 COURS DE PILE**

---

Forage profond du Moulinot N°BSS BSS001ZPUG

-  
Commune de Pomport

-  
**Prélèvement, production et distribution d'eau potable**  
**Mise en place des périmètres de protection**

-  
**Dossier d'autorisation préfectorale**

---



**PIECE 3 : Délibération syndicale portant engagement pour la réalisation de la  
procédure de mise en place des périmètres de protection**

---

**E.I Hélène SERRES**

---

*1315, Route de Merle 24130 MONFAUCON  
Tel : 06.81.99.97.57 / e-mail : serres.helene@orange.fr  
N° SIRET : 88080914000010 - Code APE 7112B*



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Syndicat Mixte Des Eaux  
DE La Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17/06/2014

Nombre de délégués en exercice : **61**  
Nombre de délégués Présents : **46**  
Date de la convocation : **06/06/2014**

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le DIX-SEPT du mois de JUIN, à 10h0 sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Des Eaux de La Dordogne s'est réuni au Foyer Rural (à côté de la Mairie) de RAZAC SUR L'ISLE, sous la présidence de M. MATTERA.

Présents :

ANTONNE ET TRIGONANT		SIAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER - CANTIL	SIAEP DE RIBERAC SUD
M. LE MAO Daniel		M. MARTINOT Jean-Jacques	M. VILLEDARY Daniel
AUBAS		SIAEP DE LA REGION DE VERGT	SIAEP DE SIGOULES
M. DENECHÉAU Michel		M. NOYER Jean-Luc	M. JAMMES Jean-Paul
BEZENAC		SIAEP DE LA VALLEE DE LA LIZONNE	SIAEP DE ST LEON SUR VEZERE
M. FRÉREBEAU Alain		M. BOUSSEAU Samuel	Mme. MANET-CARBONNI Nathalie
BOULAZAC		SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE	SIAEP DE ST PRIVAT DES PRES
Mme. PORRET Isabelle		M. FRÉREBEAU Didier	M. DENOST Michel
CORNILLE		SIAEP DE LALINDE (SIVOM à la carte de LAL)	SIAEP DE ST VINCENT LE PALUEL
M. CHERON Gilles		M. PEREA Laurent	M. SOULHIE Michel
COUX ET BIGAROQUE		SIAEP DE MAREUIL SUR BELLE	SIAEP DE STE ALVERE LALINDE NORD
M. AVEZOU Max		M. GAY Serge	M. DUBOS Jean-Paul
PAUSSAC ET ST-VIVIEN		SIAEP DE MAURENS	SIAEP DE TOCANE ST APRE
Mme. GAUTHIER Régine		M. OLLIVIER Alain	M. NADAL Jeannik
RIBERAC		SIAEP DE MAZEYROLLES	SIAEP DE TREMOLAT CALES
M. LAGORCE Marc		M. CASSANG Michel	M. CHASSAGNE Eric
SIAEP DE BELVES		SIAEP DE MONESTIER	SIAEP DE VERTEILLAC-LA TOUR BLANCHE
M. LACAZE Guy		M. VERGNOL Patrick	M. DELFOUR Jean-Pierre
SIAEP DE CARLUX		SIAEP DE MONPAZIER BEAUMONT	SIAEP DE VEYRIGNAC
M. ALARD André		M. MATTERA Marc	M. LIBERT Gérard
SIAEP DE COULOUNIEUX RAZAC		SIAEP DE MUSSIDAN	SIAEP DE VITRAC LA CANEDA
M. FOURLOUBEY Jean		Mme. VEYSSIERE Marie-Rose	M. JALES Rémi
SIAEP DE CREYSSE-ST GEORGES DE M.		SIAEP DE NANTHIAT	SIPEP VEZERE DORDOGNE
M. JOIRET Daniel		M. BROUILLAC Georges	M. *AVEZOU Max
SIAEP DE EXCIDEUIL		SIAEP DE NEUVIC SUR L'ISLE	ST ANDRE D'ALLAS
M. DUPUY Michel		M. DELAHAIGUE Patrice	M. MARVAUD Joseph
SIAEP DE EYMET		SIAEP DE PAYZAC - SAVIGNAC - LEDRIER	ST JUST
M. RICHIERO Pierre		M. PICHON Daniel	M. DUVERNEUIL Francis
SIAEP DE HAUTEFORT ET STE ORSE		SIAEP DE RIBERAC NORD	TERRASSON LA VILLEDIEU
M. PUJOLS Jean-Louis		M. DUPUY Guy	M. BEAUDRY Bernard
SIAEP DE ISSIGEAC			
M. DURANTON Francis			

Absents :

Excusés :

SIAEP DE LA REGION DE CONDAT  
M. DEMAISON Jean

Accusé de réception en préfecture  
024-200025278-20140617-2014-06-17-16-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2014  
Date de réception préfecture : 02/07/2014

Conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans son sein.  
Mme. PORRET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il (elle) a acceptée.

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture  
024-200025278-20140617-2014-06-17-16-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2014  
Date de réception préfecture : 02/07/2014

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX

Délibération n°2014.06.17 – n° 16

### Objet : Régularisation - Déclaration d'Utilité Publique Phase administrative – Opération n° 2013 04 DUP ; Captage : SIAEP DE SIGOULES – POMPORT – LES MOULINOTS

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la proposition formulée par le bureau du SMDE. Celle-ci concerne des dossiers de déclaration d'utilité publique inscrits au budget primitif 2013 dont les délibérations n'ont pas été prises.

Monsieur le Président demande donc officiellement la mise en place des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable de SIAEP DE SIGOULES – POMPORT – LES MOULINOTS.

Il rappelle à l'assemblée que tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine, doit, non seulement faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, mais disposer également des périmètres de protection réglementaires, qui eux aussi doivent faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Ces travaux sont régis par les législations suivantes :

- Le code de l'environnement,
- Le Code de la Santé Publique,
- Le décret n°2007-397 du 22 mars 2007,
- L'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique

Monsieur le Président propose donc :

- La mise en place des périmètres de protection officiels des captages concernés.
- L'inscription, au budget primitif 2013, de l'opération n° 2013\_04\_DUP ; Captage : SIAEP DE SIGOULES – POMPORT – LES MOULINOTS.
- Montant estimatif des travaux en € HT : 15000

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- S'engage à mettre en conformité le captage SIAEP DE SIGOULES – POMPORT – LES MOULINOTS vis à vis des périmètres de protection
- Adopte le plan de financement prévisionnel de la **phase administrative de la procédure** suivant :

Libellé	Montant en €
Subvention prévisionnelle AEAG	7 500
Fonds libre et emprunt	7 500
<b>TOTAL EN € HT</b>	<b>15 000</b>

- Donne pouvoir au Président, pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif à la mise en place des périmètres de protection ainsi que tous ceux se rapportant aux demandes de subvention.
- Autorise le Président à passer et à régler toute convention, commande ou acte nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.
- Sollicite l'assistance du Conseil Général de la Dordogne pour le suivi de la procédure
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Pour copie conforme  
Le Président

Délibération adoptée à :

- l'unanimité  
 la majorité (pour , contre , abstentions )

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux soussigné  
certifie que le présent document  
est exécutoire à compter du

Accusé de réception en préfecture  
024-200025278-20140617-2014-06-17-16-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2014  
Date de réception préfecture : 02/07/2014

Syndicat Mixte des Eaux  
S M D E